

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1835

Artikel: La finance n'est pas une industrie mais un service public : une régulation forte est nécessaire pour que les marchés financiers soient au service de l'économie, et non une fin en soi

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

récession que l'Etat en paie la relance. De l'autre côté, on découvre l'économie immatérielle, qui fournit des services, des informations et des prestations innovatrices, le tout représentant d'ores et déjà les trois quarts des emplois, des transactions commerciales et surtout de la valeur produite dans les pays développés et émergents.

Dans l'observation de cette nouvelle forme de division du travail au sein des économies nationales, il n'y a pas cet effet d'annonce ni de mode que l'on a connu au temps pas si lointain mais déjà oublié de la société duale ou des autoroutes de l'information. Au contraire, l'essor de l'économie de l'immatériel, dite aussi de la connaissance ou simplement

qualifiée de post-industrielle, marque une profonde et durable transformation des structures économiques dans tous les pays où il se produit.

Mais les statisticiens préfèrent sans doute que leurs chiffres soient comparables dans le temps plutôt que représentatifs d'une réalité nouvelle. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique (OFS) poursuit la publication de ses séries fondées sur la classification des branches économiques en trois secteurs – primaire, secondaire et tertiaire – inventés par Colin Clark, lui-même relayé en France par Jean Fourastié, il y a plus d'un demi-siècle. Il en va ainsi par exemple pour les statistiques sur les personnes occupées, les entreprises, les productions et les ventes,

quand elles sont recensées d'après la branche d'activité.

Pour autant, on ne saurait parler d'un total déni de réalité de la part de l'OFS. Cet été, sont parues deux études présentant «une vue d'ensemble des principaux indicateurs de l'économie du savoir», concernant plus précisément la société de l'information ainsi que la recherche et développement. Complément utile ou signe d'un tournant amorcé, cette double publication a le mérite de refléter la situation relativement confortable d'une économie suisse traditionnellement fondée sur les ressources immatérielles plutôt que sur les matières premières et autres richesses «dures».

La finance n'est pas une industrie mais un service public

Une régulation forte est nécessaire pour que les marchés financiers soient au service de l'économie, et non une fin en soi

Jean-Daniel Delley (26 août 2009)

Pour contrer la crise financière déclenchée par les crédits hypothécaires pourris, les Etats ont libéré des sommes colossales.

Ainsi la Suisse a mis la main au porte-monnaie pour sauver UBS de la faillite. Ces interventions, contrairement au dogme libéral longtemps en cours, ont été justifiées par la nécessité de garantir le crédit, poumon de la production. Laisser tomber des acteurs financiers, les banques, détenteurs de parts de marché considérables et aussi étroitement interconnectés, comme l'exigerait l'application

stricte de la loi de la concurrence, conduirait à paralyser la vie économique. C'est donc l'intérêt public – une économie qui dispose de moyens de paiement et de crédits – qui a guidé les Etats dans leurs opérations de sauvetage.

Aujourd'hui, alors que les turbulences apparemment s'éloignent, les acteurs financiers revendiquent à grands cris le retrait de l'Etat, le retour à la «normale», le marché étant suffisamment efficace pour réguler les transactions financières. Tel n'est pas l'avis de Philipp

Hildebrand, le futur président du directoire de la Banque nationale suisse, qui estime au contraire que le marché n'est pas une instance suffisante de régulation. C'est pourquoi il préconise des mesures de contrôle plus sévères, propres à instaurer une transparence accrue des transactions financières.

La crise financière et économique actuelle justifie de pousser plus loin l'analyse. Si l'accès au crédit est la condition essentielle d'une économie dynamique, alors l'Etat doit se porter garant du bon fonctionnement des marchés

financiers, tout comme il est garant d'un réseau performant de transports et de télécommunications. A cet effet il ne suffit pas de durcir quelques dispositions –par exemple le relèvement du taux de fonds propres – tout en laissant fonctionner le libre jeu des intérêts. Ce libre jeu a conduit à la création d'une véritable industrie financière. Cette dernière n'a plus pour fonction première d'irriguer l'économie, de favoriser l'emploi et de contribuer au

bien-être collectif. Cette industrie a perdu son caractère de service, elle n'est plus d'abord l'infrastructure nécessaire à l'économie réelle. Elle se sert de l'économie réelle pour faire de l'argent par le biais d'acrobaties spéculatives. Jusqu'à conduire l'économie réelle au bord du gouffre.

Reconnaître au marché financier le caractère de service public n'implique pas l'étatisation du crédit, comme le préconisent quelques

archéo-marxistes nostalgiques. Cette reconnaissance passe par l'explicitation d'une responsabilité de l'Etat en matière de monnaie et de crédit, un Etat veillant à ce que les marchés financiers contribuent au bon fonctionnement de l'économie. Quant aux acteurs privés, ils exercent leurs compétences dans le cadre des règles du jeu fixées par l'Etat et non en fonction du libre jeu de leurs seuls intérêts.
